

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 1^{ER} MARS 2017

Présents : T. LAGNEAU – S. GARCIA – V. MURZILLI - C. PEPIN (à compter du point n° 2) - R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – I. APPRIOU – J. GRAU – E. ROCA – C. RIOU – V. TORMO – D. RENASSIA – P. COURTIER – J.F. LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX – M. PEREZ – R. PATURAU – G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU – V. POINT – V. JULLIEN

Excusés : 0

Absents : A. LAHRIFI – A.M. KOVACEVIC – S. FERRARO

Représentés par pouvoir : S. FERRARO – A. MILON – D. DESFOUR – C. PEPIN (au point 1) – S. BRAUD – E. CATILLON

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : I. APPRIOU ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2017

Adopté à la majorité

1 abstention : V. JULLIEN

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

20/12/16 : signature d'un contrat de maintenance du panneau d'affichage sportif du gymnase Chaffunes avec l'entreprise BODET 37210 PARCAY MESLAY, pour un montant de 421.20 € TTC/an

21/12/16 : signature d'un contrat de maintenance du panneau d'affichage sportif du gymnase Pierre de Coubertin avec l'entreprise BODET 37210 PARCAY MESLAY, pour un montant de 421.20 € TTC/an

22/12/16 : signature d'un contrat de maintenance du panneau d'affichage sportif du gymnase de la plaine sportive des jeux avec l'entreprise BODET 37210 PARCAY MESLAY, pour un montant de 800.40 € TTC/an

23/12/16 : conclusion d'une convention pour l'année 2017 avec le cabinet BCA EXPERTISE 84275 VEDENE, afin d'effectuer l'expertise des véhicules mis en fourrière automobile, pour un montant maximum de 1 500 € TTC

24/12/16 : conclusion d'une convention pour l'année 2017 avec la société AUTO-MOTO-CENTER 84270 VEDENE, afin d'effectuer la démolition des véhicules déclarés en état d'abandon d'épave après mise en fourrière et expertise, pour un montant maximum de 100 € TTC

25/12/16 : conclusion d'une convention pour l'année 2017 avec la société AUTO DEPANNAGE SERVICE 84130 LE PONTET afin d'effectuer l'enlèvement et la garde des véhicules déclarés en stationnement abusif, gênant, dangereux ou en état d'épave sur la voie publique, à réaliser dans le cadre de la procédure de mise en fourrière d'automobile, pour un montant maximum de 16 500 € TTC

26/12/16 : conclusion d'une convention pour l'année 2017, avec la société F. SECURITE 30200 BAGNOLS SUR CEZE afin d'assurer les interventions sur déclenchements d'alarme, prestations qui lui seront confiées dans le cadre de la sûreté des bâtiments communaux, pour un montant maximum de 7 200 € TTC

01/01/17 : signature d'une convention de formation avec ODF 84100 ORANGE pour une formation dont le thème est CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE – CATEGORIE 3 – R389 du 15 au 17 mars 2017 dans les locaux de l'organisme pour 2 agents, moyennant la somme de 808 € TTC

02/01/17 : signature d'une convention de formation avec ODF pour une formation dont le thème est RECYCLAGE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE – CATEGORIE 3 – R 389 du 21 au 22 février 2017 dans les locaux de l'organisme pour 2 agents, moyennant la somme de 590 € TTC

03/01/17 : signature d'une convention de formation avec ODF pour une formation dont le thème est RECYCLAGE PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES – CATEGORIE 3A – R 386 du 2 au 4 mai 2017 dans les locaux de l'organisme pour 1 agent, moyennant la somme de 305 € TTC

04/01/17 : désignation de la SELARL d'avocats PEYLHARD-GILS, avocats au barreau d'Avignon pour des missions d'études, de conseils et de négociations au titre du projet de redynamisation éco-touristique des étangs de la Lionne, moyennant une somme forfaitaire de 2 640 € TTC, frais de déplacement inclus

05/01/17 : règlement des cotisations relatives aux années 2016 et 2017 à l'Association Cyprès 13696 MARTIGUES Cedex permettant à la Ville de Sorgues, en particulier au Pôle Prévention Risques majeurs de la Direction des Services Techniques, de procéder à des campagnes d'information du public et d'améliorer la prévention des risques majeurs sur le territoire communal, moyennant une cotisation total pour les 2 années d'un montant de 2 100 € TTC

06/01/17 : remboursement par la Société BRETEUIL Assurances Courtage du sinistre survenu le 12/07/15 sur le véhicule de Mr FERAUD, indemnisation d'un montant de 1 352.17 €

07/01/17 : remboursement par la SMACL du sinistre survenu le 14/12/14 où un tiers identifié a percuté le portail de la MIG avenue Pablo Picasso, indemnisation d'un montant de 5 791.34 €

08/01/17 : remboursement par la SMABTP du sinistre dégâts des eaux au Pôle Culturel survenu le 30/11/15, indemnisation d'un montant de 10 295 €

09/01/17 : remboursement par la SMABTP du sinistre survenu le 18/05/16 aux services techniques (vol et dégâts), pour un montant de 995.92 €

10/01/17 : remboursement par la SMACL du sinistre survenu le 29/08/16 au cimetière de Sorgues (mur percuté), pour un montant de 1 526 €

11/01/17 : signature d'un contrat de prestation de service avec Mr Nicolas Mulnet, musicien 84000 AVIGNON pour assurer l'animation « éveil musical » du Relais parents Assistants Maternelles sur les communes de Bédarrides, Caderousse, Jonquières, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 30/06/17, moyennant la somme de 800 € TTC

12/01/17 : signature d'un contrat avec Mr DAL PALU Bruno psychologue-formateur 84000 AVIGNON pour assurer 6 séances afin de favoriser une nouvelle analyse des pratiques des accueillants du LAEP, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au mois de juillet 2017, moyennant la somme de 960 € TTC

13/01/17 : signature avec l'association PING PONG CLUB d'une convention de mise à disposition du véhicule 9 places FIAT immatriculé DF 663 PS pour transporter des jeunes pour une compétition sportive pour le déplacement à Cavalaire sur mer pour le week-end du 28 et 29 janvier 2017

14/01/17 : convention de mise en œuvre et de cofinancement d'un dispositif « carte temps libre » entre la Caisse d'allocations Familiales de Vaucluse et la ville de Sorgues, pour l'année 2017

15/01/17 : convention avec le CASEVS de mise à disposition ponctuelle de la collectivité du véhicule Renault Master 16 places immatriculé AA 184 BR sans chauffeur pour la période du 01/02/17 au 31/12/17, à titre gratuit

16/01/17 : attribution à compter du 09/02/17 de la parcelle n° 2 dans le cadre des jardins familiaux de la commune de Sorgues à l'association « ADVSEA » dans le cadre d'un projet « chantier éducatif » du contrat de ville de la commune, à titre gratuit

17/01/17 : attribution à compter du 01/02/17 de la parcelle n° 17 des jardins familiaux de la commune à Mr Mansour SATTI, moyennant un loyer annuel de 91.50 €

18/01/17 : attribution à compter du 01/02/17 de la parcelle n° 20 des jardins familiaux de la commune à Mr Jean-Michel VIDEAU, moyennant un loyer annuel de 91.50 €

19/01/17 : attribution à compter du 01/02/17 de la parcelle n° 6 des jardins familiaux de la commune à Mr Nicolas JOSE, moyennant un loyer annuel de 61.50 €

20/01/17 : signature d'un contrat avec la SAS COPAS SYSTEMES 84300 CAVAILLON pour assurer la mission de maintenance préventive relative aux fermetures et automatismes de la porte auto droite et gauche du Pôle Culturel (1 571.62 € TTC), des 5 ensembles de motorisation de toit de la piscine municipale (2 880 € TTC) et de la porte auto intérieure et extérieure

du foyer Logement le Ronquet (1 158.91 € TTC), contrat prenant effet le jour de sa notification et se terminera le 31/12/17, moyennant un coût total de 5 610.53 € TTC

21/01/17 : signature d'une convention faite par LUDICART concernant la réalisation et présentation de l'installation « Tubulophones » au Pôle Culturel Camille Claudel dans le cadre de sa programmation annuelle du 7 au 25/03/17, pour un montant de 3 000 € TTC

22/01/17 : signature d'une convention de mise à disposition d'un local situé Résidence Les Chaffunes 5 auprès du bailleur Grand Avignon Résidence

23/01/17 : signature d'un contrat avec la SAS LEASE 84700 SORGUES pour assurer la mission de contrôle relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, soit 36 sites pour 77 points de contrôle, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/17, moyennant la somme de 3 603.60 € TTC

24/01/17 : signature d'un contrat avec la société SERTI 84700 SORGUES pour assurer les missions de vérification des alarmes incendie des bâtiments communaux, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an, moyennant la somme de 3 360 € TTC

25/01/17 : signature d'un contrat avec la société Delt'Incendie alarme 84310 MORIERES LES AVIGNON, afin d'assurer les missions de vérifications et de fourniture du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments communaux, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an, moyennant la somme de 5 691.60 € TTC

26/01/17 : signature d'un contrat avec la société MAURIN 84142 MONTFAVET pour assurer la lutte contre les rongeurs, les arachnides, la désinfection, la désinsectisation des bâtiments communaux de la ville de Sorgues et la lutte contre les rongeurs et les blattes dans les réseaux d'eaux usées et pluviales des bâtiments communaux, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/17. Le montant du marché à bons de commande fixé au minimum de 600 € TTC et au maximum de 17 400 € TTC

27/01/17 : signature d'un contrat avec la société MAURIN 84142 MONTFAVET concernant la mission de nettoyage, curage, débouchage des réseaux d'eaux usées et pluviales, des séparateurs à graisses et d'installations diverses des bâtiments communaux de la ville de Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/17, marché à bons de commande fixé avec un minimum de 600 € TTC et un maximum de 17 400 € TTC

28/01/17 : vente au cimetière de Sorgues d'une case de columbarium pour une durée de 10 ans à Mr DILLINGER Stéphane, à compter du 27/01/17, moyennant la somme de 380 €

29/01/17 : signature d'un contrat de prestation de service avec Mme HAMEL, psychomotricienne consultante 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON pour assurer l'animation de sensibilisation des équipes à la gestuelle du quotidien au sein de la crèche « La Coquille » et de la crèche « Les Oiselets » DE LA VILLE DE Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'à juin 2017, moyennant la somme 960 € TTC

30/01/17 : renouvellement de l'adhésion au forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales pour 2017, moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 1 339.46 €

31/01/17 : signature d'un contrat avec la société Ditec Ingenierie 84000 AVIGNON concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au remplacement de l'alarme incendie située au boulodrome, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an, pour une prestation s'élevant à un total de 1 800 € TTC

01/02/17 : signature d'un contrat avec la société SERGIE 30900 NIMES pour assurer la mission d'assistance à la mise en œuvre d'un marché d'exploitation P1 P2 P3 de type CPI sans fourniture de gaz pour les installations du Foyer Logement et d'un marché P2 P3 pour l'ensemble des climatiseurs individuel de la ville de Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification pour se terminer au plus tard lors de la prise d'effet du marché d'exploitation, pour un montant de 3 000 € TTC

02/02/17 : signature d'une convention de formation avec GRAPE INNOVATIONS 69006 LYON pour une formation dont le thème est ASSURER LA RESPONSABILITE D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS du 06/02 au 10/02/17 dans locaux de l'organisme pour 1 agent, moyennant la somme de 715 € TTC

03/02/17 : signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation, relatif à la prestation musicale avec l'Association 100 % Live 84260 SARRIANS, prévue le 14/07/17 par l'Orchestre Dame d'Onze Heure, moyennant la somme de 2 890 € TTC

04/02/17 : signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle avec l'association CM PRODUCTION 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON relatif à la représentation de Christian DESSINSA (chanteur leader « Johnny » prévu le 07/08/17, moyennant la somme de 9 900 € HT

05/02/17 : signature d'un contrat de cession avec l'association 3A PARTERSHIP 83270 ST CYR SUR MER concernant la prestation musicale par MARCO IMPERATORI ORCHESTRA prévu le 08/08/17, moyennant la somme de 2 480 € TTC

COMMISSION DES FINANCES

1. **DCM 2017 03 26 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2017** - (Commission des Finances du 08/02/2017) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république, précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique....».

Le ROB a pour objet d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il permet d'associer tous les conseillers municipaux aux choix du conseil municipal.

Le ROB transmis en annexe précise notamment :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- les hypothèses retenues pour construire le projet de budget concernant les concours financiers, la fiscalité, les tarifs communaux, les subventions, les engagements pluriannuels...
- les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette.
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et d'endettement.
- la structure des effectifs et les dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat relatif au ROB 2017 et de l'existence de celui-ci.

ARRIVEE DE C. PEPIN

2. **DCM 2017 03 27 : TARIFS DE LA MEDIATHEQUE** - (Commission des Finances du 08/02/2017) – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs de la médiathèque.

La stabilité des tarifs est proposée par rapport aux tarifs des exercices antérieurs.

Il convient que le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux de la médiathèque, lesdits tarifs s'appliqueront à compter de l'entrée en vigueur de la délibération selon le tableau disponible à la Direction des Finances.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux de la médiathèque.

Précise que lesdits tarifs s'appliqueront à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération selon le tableau consultable à la direction des Finances.

Adopté à l'unanimité

3. **DCM 2017 03 28 : CONVENTION D'UTILISATION DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE AERIENS POUR L'INSTALLATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION EN FIBRES OPTIQUES** - (Commission des Finances du 08/02/2017) – Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Dans le cadre du service public de communications, une convention quadripartite relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension aériens afin d'établir et d'exploiter un réseau de communications en fibres optiques dans le département de Vaucluse doit être établie.

La convention quadripartite sera établie entre la société ERDF, la commune de Sorgues, le département de Vaucluse, et La société Vaucluse numérique.

En effet, la société Vaucluse numérique, délégataire du département de Vaucluse souhaite installer des équipements fibres optiques sur le réseau de distribution d'électricité afin d'accroître la rapidité de déploiement de ce réseau, en utilisant les infrastructures déjà en place.

La convention prend effet à compter de sa signature par les parties, et dure jusqu'à la fin de la délégation de service public de la société Vaucluse numérique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la convention d'utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'installation d'un réseau de communication en fibres optiques, entre la société ERDF, la commune de Sorgues, le département de Vaucluse, et La société Vaucluse numérique et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

4. **DCM 2017 03 29 a) et b) ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)** - (Commission Aménagement du

Territoire et Habitat du 09/02/17) – Rapporteur : V. MURZILLI

Par délibération Municipale N°25 du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'OPAH multi sites « Centre Ancien » et en a défini les modalités.

Suite à la saisine de la CCPRO le 16 décembre 2016 et conformément aux rapports d'analyse dressés, deux dossiers respectent les critères définis par la délibération municipale du 15 décembre 2011. Il s'agit de :

- Monsieur HANAFI Mohamed, propriétaire occupant d'un logement sis 129 rue Gentilly à Sorgues, qui effectue des travaux d'économie d'énergie d'un montant total de 5 025 € ;

- Mademoiselle COLOMA Sandrine, propriétaire occupante d'un logement sis 200 rue Péliisserie à Sorgues, qui effectue des travaux d'économie d'énergie d'un montant total de 7 269 €.

Le plan de financement tient compte du niveau de ressources du demandeur. Le montant de participation de la commune de Sorgues à ces dossiers d'OPAH, tel qu'il est prévu dans le plan de financement s'élève à :

- 732 € (dont 500 € d'éco-prime) pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à Monsieur HANAFI Mohamed ;
- 818 € (dont 500 € d'éco-prime) pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à Mademoiselle COLOMA Sandrine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide le plan de financement pour un montant global de 5025 € euros ; **attribue** une subvention globale d'un montant de 818 € euros à Madame COLOMA Sandrine, pour des travaux d'économie d'énergie ; **valide** le plan de financement pour un montant global de 7 269 € euros ; **attribue** une subvention globale d'un montant de 732 € euros à Monsieur HANAFI Mohamed, pour des travaux d'économie d'énergie ; **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier et **dit** que ce montant sera imputé au compte 72/20422 au budget principal de la Commune.

Adopté à l'unanimité

5

5. **DCM 2017 03 30a) et b) : CITE DES GRIFFONS : ACQUISITIONS de Monsieur et Madame CHAIB ET de Monsieur MONTEIRO** - (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 09/02/17) – Rapporteur : J.F. LAPORTE

Monsieur et Madame CHAIB sont propriétaires d'un logement de type 4 situé au premier étage du bâtiment N, Lot 406/416 représentant 99 tantièmes soit 66 m² et d'un garage Lot 665 situé au bloc 4 devant le bâtiment L représentant 14 tantièmes.

Monsieur MONTEIRO Eric est propriétaire d'un logement de type 3 situé au premier étage du bâtiment J, Lot 26 représentant 89 tantièmes soit 59 m².

Les propriétaires envisagent de vendre leurs biens situés Cité des Griffons à SORGUES, édifiés sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB : 119, 24, conformément aux avis des domaines.

Dans le cadre de la politique de rénovation urbaine du site des Griffons, la Commune souhaite acquérir ces biens afin de lui permettre de mettre en œuvre le projet de requalification de la copropriété dégradée.

Des promesses de vente ont été signées pour concrétiser ces accords.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal achète moyennant la somme totale de 20 225€ le logement et le garage de la Cité des Griffons à Sorgues, appartenant à Monsieur et Madame CHAIB, édifiés sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB 119, 24 ; **approuve** le compromis de vente concrétisant cet accord ; **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, **achète** moyennant la somme totale de 14 450€ le logement de la Cité des Griffons à Sorgues, appartenant à Monsieur MONTEIRO, édifié sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB 119, 24, **approuve** le compromis de vente concrétisant cet accord ; **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ; **dit** que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts ; **dit** que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation des présentes et **dit** que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire.

Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

6. **DCM 2017 03 31 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS** – Rapporteur : Monsieur le Maire
Par délibération en date du 22 mai 2014, les membres du conseil ont fixé les taux des indemnités des élus de la ville de Sorgues.
Conformément au CGCT le calcul des indemnités doit s'appuyer sur l'indice brut terminal de la fonction publique. Cet indice (1015) est porté à 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017.
Il est précisé que les taux des indemnités fixés par la délibération du 22 mai 2014 restent inchangés.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du nouvel indice de référence des indemnités des élus tel que présenté ci-dessus.
Adopté à l'unanimité
7. **DCM 2017 03 32 : ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE VAUCLUSE : modification de la contribution** – Rapporteur : Monsieur le Maire
Par délibération en date du 23 mars 2016 les membres du conseil ont autorisé la signature de la convention d'adhésion au service d'hygiène et sécurité du centre départemental de gestion du Vaucluse moyennant une contribution de 0,10 % de la masse salariale.
Depuis le 1^{er} janvier 2017, au regard des effectifs et de la réglementation, la ville de Sorgues a dû se réaffilier auprès du Centre Départemental de Gestion.
Cette réaffiliation entraîne entre autre la baisse de la contribution auprès du service d'hygiène et sécurité qui est portée à 0,07 % avec une adhésion forfaitaire annuelle de 450 € à compter du 1^{er} janvier 2017.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du centre départemental de gestion comme présentée ci-dessus et **autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
Adopté à l'unanimité

DIVERS

8. **DCM 2017 03 33 : ADHESION DE LA COMMUNE DE SORGUES À L'A.E.P.V. (ASSOCIATION DES ELUS AU PATRIMOINE DE VAUCLUSE)** – Rapporteur : V. MURZILLI
La Ville de Sorgues et l'Association des Elus au Patrimoine de Vaucluse ont en commun la volonté de conserver, de restaurer et de valoriser le patrimoine de leur territoire.
L'A.E.P.V. œuvre par ses conseils et par tous les moyens à sa disposition, au maintien et à la préservation de la qualité esthétique, culturelle et historique du patrimoine vaclusien.
L'activité de l'Association des Elus au Patrimoine de Vaucluse concerne les domaines suivants :
- La constitution d'un réseau de professionnels, d'experts, de conseillers et de personnes ressources dans différents domaines afin d'aider à défendre, sauvegarder et valoriser le patrimoine vaclusien dans un esprit de service public.
 - La constitution de bases de données regroupant des professionnels, des experts, des conseillers et des personnes ressources dans le domaine de la protection et de la valorisation patrimoniale, de la recherche de financements, de l'expertise de projets.
 - La création d'outils de soutien, d'aide et de conseils dans les démarches de connaissance et de protection du patrimoine des communes et intercommunalités adhérentes.
 - L'organisation des « Journées Thématiques » consacrées à divers domaines touchant au patrimoine tels que la recherche de financements, le patrimoine naturel, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine civil et religieux des communes
- Il est donc proposé que la Ville de Sorgues adhère à l'AEPV afin de bénéficier de son soutien pour toute action concernant le patrimoine communal pour un montant annuel de 250€.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adhère à l'association des Elus au Patrimoine de Vaucluse pour l'année 2017 pour un montant annuel de 250 € ; **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et **dit** que ce montant sera imputé au compte n°6281 au budget principal de la Commune.
Adopté à l'unanimité

9. **APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC)** – Rapporteur : Monsieur le Maire

Une délibération de la CCSC en date du 25 octobre 2016 a approuvé les nouveaux statuts de cette dernière, applicables au 1^{er} janvier 2017 tenant compte de l'intégration de la commune de Sorgues.

Une délibération du Conseil Municipal de la commune de Sorgues en date du 24 novembre 2016 a approuvé ces statuts.

Toutefois, une différente interprétation des textes entre les services préfectoraux et aussi avec les communes membres, laisse un doute juridique sur l'identité de la personne morale en charge du PLU.

Afin de lever le doute sur l'exercice de cette compétence, et afin de traduire de manière non équivoque le choix du conseil municipal, il est préférable de renouveler l'approbation des nouveaux statuts de la CCSC.

Ainsi, les nouveaux statuts prévoient la possibilité pour les communes membres de s'opposer par délibération à venir, au transfert automatique de la compétence PLU et cela avant le 27 mars 2017 (cf. Loi Notre).

Les anciens statuts étaient rédigés de la manière suivante :

Statuts approuvés le 25/10/2016 :

I/ Compétences obligatoires

1- Aménagement de l'espace

Conduite d'actions d'intérêt communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Les nouveaux statuts proposés sont les suivants :

Nouveaux statuts proposés :

I/ Compétences obligatoires

1- Aménagement de l'espace

Conduite d'actions d'intérêt communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale **sous réserve de l'absence**

d'opposition des communes membres dans les conditions prévues par la loi (la loi prévoit que dans les 3 mois précédent le 27 mars 2017, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, le transfert de compétences n'a pas lieu).

Pour ce faire, la CCSC délibère le 27/02/2017 sur ses nouveaux statuts, charge aux communes de les approuver.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve** les statuts modifiés de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat.

Adopté à la majorité

3 abstentions : G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU

Fait à Sorgues, le 03/03/17

Le Maire

Thierry LAGNEAU

